



DECLARATION LIMINAIRE CTL 22 novembre 2021

QUAND IL N'Y EN A PLUS, IL Y EN A ENCORE

Madame la Présidente,

Vous nous réunissiez le 13 octobre dernier pour un CTL consacré exclusivement au NRP. Nous pensions donc en avoir terminé en 2021 avec ce sujet, les restructurations et les contre-réformes qui tuent petit à petit le Service public républicain. Que nenni ! Quand il n'y en a plus il y en a encore...

Ainsi sont au programme : le transfert de missions de la Douane vers la DGFIP, l'adoption de règlements intérieurs des services déjà NRPisés, les futures nouvelles missions du SIP de Wissembourg et l'impact sur les autres SIP, la Loi de Transformation de la Fonction publique et le recrutement de contractuels, la multiplication des services supra-départementaux avec la présentation du service national des quitus, l'évolution du périmètre du SLREC.

Mais quand la destruction de notre administration va-t-elle s'arrêter ???

Nous reviendrons bien entendu en séance sur chaque point mais d'ores et déjà, certains commentaires méritent d'être faits.

Après avoir revisité la géographie bas-rhinoise, que vous ne sembliez pas bien maîtriser à l'époque, **voici que vous revisitez l'histoire !**

Ainsi vous indiquez « Dans le cadre du NRP, le maintien d'un SIP sur le territoire de Wissembourg a été décidé par la Directrice régionale ». C'est vite oublier la mobilisation des agents et des organisations syndicales. C'est vite oublier la forte pression des élus du nord du département... Pourtant nous vous avons prévenu que supprimer tous les services de ce territoire, comme de l'Alsace Bossue, était une aberration...

Vous avez revu votre projet initial, et c'est tant mieux, mais le résultat laisse perplexe : un SIP départemental spécialisé frontaliers étant techniquement impossible, ce dont les OS du Bas-Rhin s'étaient inquiétées immédiatement, vous avez trouvé la **solution pour le moins bancale d'un SIP à « coloration frontalière »**. Le Bas-Rhin sera alors **seul et unique au monde, et dans tout l'univers**, à disposer de cette nouvelle catégorie de service !

La relation à l'usager frontalier, la délivrance des 5011, l'instruction des réclamations contentieuses nécessiteront des relations nouvelles, et donc plus compliquées, entre le SIP de Wissembourg et les autres SIP du département, sans parler des transferts d'emplois des SIP vers celui de Wissembourg. Il aurait été tellement plus simple de laisser le SIP de Wissembourg tel qu'il était, ou la trésorerie avec un accueil SIP... **Sans doute trop simple pour vous...**

Le point de l'ordre du jour relatif au **service national des quitus (SNQ)** préfigure la continuation du NRP. Quand la majorité des services départementaux seront détruits, la DG et les directions locales poursuivront la destruction des services restants pour créer 1 service départemental, comme c'est déjà le cas dans certains départements, ou un service supra-départemental ou national tel ce SNQ.

Par ailleurs, où en est la création d'un service à **Forbach** ? Quel sera l'impact pour les SIE du 67 ?

L'ensemble des syndicats et fédérations FO s'étaient opposés à la Loi de Transformation de la Fonction publique, notamment sur le volet des **contractuels**. Malheureusement, là aussi, nos craintes s'avèrent exactes : après de recrutement d'agents C dans le département, vous passez au recrutement d'agents B en 2021. Pour terminer par des A en 2022 ? Et les A+ en 2023 ? Déjà à la DDFIP du Finistère, le directeur n'est plus un AGIP.

Quand arriverons-nous à la situation de France Télécom ou La Poste où les fonctionnaires ont été progressivement remplacés pour certains, placardisés et/ou ostracisés pour d'autres, avec toutes les conséquences humaines malheureuses ?

Pour vous ce n'est pas un problème, vous serez prochainement à la retraite, mais pour nous à qui il reste encore 15, 20, 30 ans de « carrière », oui cela en est un, à moyen et long terme !

Et pour le Service public républicain aussi !!

A court terme, quel impact pour les collègues touchés par le NRP qui devront faire une demande de mutation en 2022 ?

Et dans ce contexte, il faudra faire avec les avis des usagers qui viendront poster leurs expériences dans **Voxusagers** comme si le Service public républicain était un vulgaire site marchand, une plateforme de location ou les toilettes d'une aire d'autoroute...

Bien entendu, il faut sans cesse améliorer la qualité de nos services et être capables d'entendre nos usagers. Mais n'est-ce pas déjà ce que nous faisons aujourd'hui au quotidien ? Et ce sans avoir besoin de recourir à un procédé populiste...Heureusement, une modération est prévue.

Pour améliorer « les expériences » des usagers, FO exige des services publics proches d'eux, avec des moyens matériels adéquats, et suffisamment de fonctionnaires pour remplir les missions !

Tout l'inverse de ce que la DGFIP est en train de faire...

Après toutes ces contre-réformes, nous comprenons mieux pourquoi la DG vous demande, pour la 2ème année consécutive, de ne pas nous transmettre les données du TBVS (tableau de bord de veille sociale) mais seulement VOTRE analyse ! **Ce manque de transparence est un aveu !!**

Nous reconnaissons que la crise sanitaire rend difficile l'analyse des données du TBVS 2020.

Mais contrairement à ce que vous indiquez, le tableau ne fournit plus « localement aux acteurs en charge de la prévention un constat objectif permettant d'identifier des situations à risques, de suivre leur évolution et d'agir en conséquence ».

VOTRE analyse **manque d'objectivité puisque vous êtes juge et partie!!** Et votre assertion qu' « il n'existe pas de service en souffrance » peut être remis en cause. **2 exemples :**

- Molsheim : vous mettez en avant l' « aménagement du site en accompagnement du NRP (modernisation de l'installation et extension de l'espace repas »). Nous vous rétorquons ici, comme nous l'avons déjà fait, que faire entrer 100 personnes dans des locaux prévus initialement pour 80 posera quelques problèmes à terme, que les collègues se plaignent de la petite taille des bureaux (mobilier), que certains espaces de travail sont beaucoup trop petits pour les 2 ou 3 agents qui y travaillent selon la norme (voir le CHSCT concerné), que l'espace repas est malgré tout encore trop exigü et que le CHSCT a dû financer l'achat de tables de jardin pour l'été afin d'améliorer les conditions de repas des agents au moins une partie du printemps et de l'été.

- Après une fiche de signalement en 2019, la grève du CPS 67 le 11 juin 2020, les audiences concernant ce service en 2020, la grève locale du Centre de contact de Strasbourg en janvier 2021, pour laquelle FO DGFIP a déposé un préavis au nom de l'Intersyndicale DGFIP 67, et qui a donné lieu notamment à une médiation toujours en cours, n'est-elle pas le signe d'un service en souffrance ?

Vous comprendrez donc que nous vous demandions de nous transmettre les données 2020 ainsi que les données en 2021 avant le CTL et non VOTRE seule analyse !

La seule éclaircie réside dans la **signature de l'accord** sur la reconnaissance de l'engagement professionnel des agents.

Cet accord, amélioré après négociations entre les OS et la DG, permettra de verser une prime exceptionnelle de 250 € aux agents, 170 € aux contrôleurs et 120 € aux inspecteurs en décembre.

Il permettra également un peu plus de promotions de C en B, de B en A, à IDIV, à IP et à AFIPA.

Pour autant, FO DGFIP ne considère pas cet accord ni comme un solde de tout compte ni comme une fin en soi. Nous continuons à la fois de revendiquer l'augmentation de la valeur du point d'indice et la revalorisation du régime indemnitaire. Le syndicat le rappellera au DG son engagement d'ouvrir des négociations sur ce dernier point en 2022.

L'accord prévoit également un Fonds de 10 millions d'euros pour l'amélioration du cadre de vie au travail, répartis au prorata des effectifs, hors obligations de l'employeur et hors DGF.

Alors que l'utilisation de la quota-part bas-rhinoise doit être remontée à la Centrale avant fin mars, c'est-à-dire demain, où en sommes-nous dans le Bas-Rhin ? Quel est le montant attribué au 67 ? Quand les **AGENTS** seront-ils interrogés, **directement, individuellement et collectivement**, sur leurs besoins dans leur service, au plus près du terrain ? Selon quelles modalités ? Comment seront validés les besoins et suivant quel l'agenda ?

Quand c'est concret pour les personnels, quand il s'agit d'une véritable négociation, quand les mesures vont dans le sens d'une avancée, FO DGFIP signe !

Peut-être pourriez-vous vous en inspirer au plan local...